

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008029

Signataire : ML/NH

OBJET : Modification du guide des procédures adaptées de la Ville d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 26 et 28 du code des marchés Publics,

Vu le guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 31 mars 2004, modifié le 27 janvier 2005 et le 25 janvier 2006,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la modification du guide des procédures adaptées de la ville d'Aubervilliers, désormais découlant de trois éléments :

- L'entrée en application d'un nouveau code des marchés publics le 1^{er} Août 2006 qui, confirmant le principe de la procédure adaptée, en devient le fondement juridique
- L'évolution du seuil à partir duquel la procédure formalisée s'impose (et qui fixe ainsi les limites de la procédure adaptée), seuil passé successivement de 230 000 € HT (code 2004) à 210 000 € HT (code 2006) puis à 206 000 €HT (décret du 26 décembre 2007)
- La mise en pratique des modalités de procédure définies par le guide (et qui s'inspirent pour l'essentiel des procédures formalisées) ayant permis de déterminer le besoin de certaines simplifications, clarifications ou précisions, destinées à faciliter encore la tâche des acheteurs dans leur recherche d'efficacité tout en continuant de garantir la sécurité juridique.

Le Maire